

DÉLAIS AVANT MISE EN ŒUVRE DE CARRELAGE COLLÉ SUR CHAPES TRADITIONNELLES ET CHAPES FLUIDES

GÉNÉRALITÉS

La mise en œuvre de carrelage collé nécessite la vérification de l'état du support avant le début des travaux. Les vérifications portent entre autres sur les tolérances de planéité, la propreté, l'humidité résiduelle.

Ces contrôles restent sous la responsabilité de l'entreprise titulaire du lot carrelage. Dans le cas des chapes, le taux d'humidité résiduelle à respecter est fonction de la nature de la chape.

DÉLAIS À RESPECTER

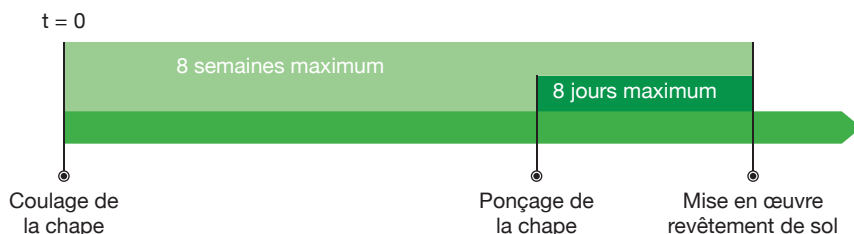
Chapes traditionnelles conformes au NF DTU 26.2 et A1

NATURE DU SUPPORTS	DÉLAIS À RESPECTER
Chapes et dalles adhérentes	1 mois
Chapes et dalles désolidarisées	15 jours

Chapes fluides à base ciment conformes au CPT 3774_V3

PARAMÈTRES	EXIGENCES À RESPECTER
Humidité résiduelle de la chape ciment	Le support ne doit pas ressuer d'humidité Pas de valeur maximale de taux d'humidité
Délai maximal après coulage de la chape ciment	8 semaines
Délai après ponçage de la chape ciment *	8 jours maximum avant la pose collée de carrelage

(*) Certaines chapes fluides à base de sulfate de calcium sont « sans ponçage »



Chapes fluides à base de sulfate de calcium conformes au CPT 3578_V4

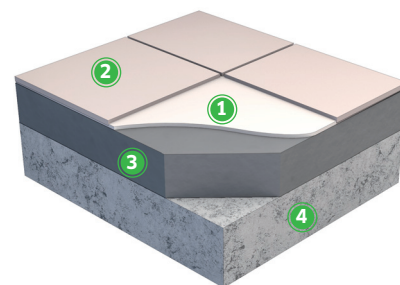
	LOCAL HUMIDE E1**	LOCAL HUMIDE E2**
Contrôle de l'humidité résiduelle	1 %	0,5 %

(**) : suivant le cahier 3782_V2 , classement UPEC des locaux

Les délais indicatifs de séchage donnés par les fabricants ne permettent pas de s'affranchir de la vérification de l'humidité résiduelle.

Cas particulier des planchers chauffants

Les délais dépendent du type de plancher chauffant et de sa conception. Voir fiche pratique «Planchers chauffants»



- ① Mortier-colle
- ② Carrelage
- ③ Chape
- ④ Support structurel

TEXTES DE RÉFÉRENCE

NF DTU 26.2 et A1 : Chapes et dalles à base de liants hydrauliques

NF DTU 52.2 P1-1-3 et A1 : Pose collée de revêtements céramiques et assimilés – Pierres naturelles

CPT 3527_V3 : Pose collée de revêtements céramiques et assimilés – Pierres naturelles – en travaux neufs sur chape fluide à base de sulfate de calcium

CPT 3578_V4 : Chape fluide à base de sulfate de calcium

CPT 3774_V3 : Chape fluide à base de ciment

IMPORTANT

- Mesure du taux d'humidité résiduelle à l'aide de la méthode de la bombe au carbure
- Contrôle de l'humidité résiduelle sous la responsabilité du carreleur

Cette fiche est un outil d'aide qui ne se substitue en aucun cas aux textes de référence et ne remplace pas leurs lectures attentives